

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260624-D_24_06_2026_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Délibération n°24-06-2026-023

2.1 Document d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 24 juin 2026*

Date de convocation	16 juin 2026
Date d'affichage	16 juin 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 42 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL, Mme Marianne BLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Sue-Hélen DURR, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 3 - M. Bruno CEPRÉ représenté par Mme Sue-Hélen DURR, M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Thierry GUÉRIN représenté par Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL.

Pouvoirs : 5 – M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sophie DOLLON ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas MARHADOUR ayant donné pouvoir à Mme Amandine FOURNIER, M. Frédéric POURRIOT ayant donné pouvoir à M. Roland MARCOTTE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 8 - Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Odile GESLIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Dominique MORANCÉ, Mme Émilie PEROUX, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Mathieu BONNET-MADIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

PLUi : BILAN DE LA CONCERTATION POUR LA DECLARATION DE PROJET CVE A SCEAUX-SUR HUISNE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par délibération du 13 décembre 2023, le Conseil communautaire a prescrit une procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUi pour le projet de méthanisation de l'entreprise CVE à Sceaux-sur-Huisne.

EST INFORME que l'entreprise souhaite implanter une unité de méthanisation dans la zone Val Activ' à Sceaux-sur-Huisne. L'intérêt général attaché au projet permet le recours à cette procédure ad-hoc. Un foncier de 2,5 à 3 hectares est envisagé pour accueillir le site.

Le projet de méthaniseur relève des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement, régime de l'enregistrement. Les intrants seraient majoritairement industriels, d'où l'impossibilité de s'implanter en zonage Agricole.

Le projet prévoit en effet de valoriser environ 36 000 tonnes de matières organiques par an, composées majoritairement de déchets de l'industrie agroalimentaire, mais aussi d'effluents d'élevage et de matières végétales agricoles. Il permettra de produire environ 32 GWh par an, soit l'équivalent de 22 % de la consommation de gaz de la Communauté de communes du Perche Emeraude.

PREND ACTE que la participation du public inclut une concertation avec le public qui s'est tenue du 4 mai au 11 juin 2026. La population pouvait consigner ses observations sur 2 registres situés en Mairie de Sceaux-sur-Huisne et au siège de la Communauté de communes, ou sur internet via le site de la Communauté de communes. Une information a été faite dans un journal local.

PREND ACTE qu'aucune participation n'a été recueillie entre le 4 mai et le 11 juin 2026. Cette absence d'observation confirme la pertinence de ce choix de site, en extension d'une zone d'activité économique, éloigné des habitants et à proximité d'entreprises pourvoyeuses d'intrants.

VALIDE le bilan de la concertation pour la déclaration de projet n°2 pour la société CVE.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette étape de procédure.

EST INFORME qu'une enquête publique se tiendra ultérieurement.

Adopté à la majorité
Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique
Le 24 juin 2026
Pour extrait conforme
Le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance

M. Mathieu BONNET-MADIN

Le Président

M. Didier REVEAU